



AGA: EUFMD/X/91/1
Mars 1991

RAPPORT
de la
CINQUANTE-TROISIEME SESSION DU COMITE EXECUTIF
de la
COMMISSION EUROPEENNE DE LUTTE CONTRE LA FIEVRE APHTEUSE
tenue à
Stockholm (Suède)
4 - 7 février 1991

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Rome, 1991

W/U2946

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1
1. Adoption de l'ordre du jour	3
2. Rapport sur les activités de la Commission en 1989-1990	3
3. Situation de la fièvre aphteuse en Europe en 1989-1990	3
4. Prophylaxie en Europe	4
5. Campagnes de vaccination dans les zones tampons d'Europe du Sud-Est	5
6. Situation de la fièvre aphteuse dans d'autres régions	5
7. Activités du Groupe de recherche en 1989-1990	5
8. Examen des recommandations de la Commission	6
9. Rapport financier	7
10. Politiques que la Commission devra adopter à l'avenir compte tenu des progrès de la lutte et de la prophylaxie antiaphteuses en Europe	8
11. Adoption du projet de rapport de la session	9
12. Autres questions	9
 Annexe 1	
- Etat (provisoire) des contributions au 31 décembre 1990	10
- Ventilation des dépenses 1989 - Ventilation provisoire 1990; projets de budget 1991-1992	11



INTRODUCTION

Le Comité exécutif de la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse a tenu sa cinquante-troisième session au Ministère de l'agriculture à Stockholm (Suède), du 4 au 7 février 1991.

Etaient présents

Dr P. Gafner, Suisse, Président
Dr N.T. Belev, Bulgarie, premier Vice-Président
Dr E. Stougaard, Danemark, deuxième Vice-Président
Dr G. Bedes, France
Dr C. Escribano, Espagne
Dr B. Nordblom, Suède
Dr K.C. Meldrum, Royaume-Uni
Dr E. Istanbuloglu, Turquie

Dr M. Eskildsen, Danemark, Président du Groupe de recherche

Secrétariat

Dr P. Stouraitis
Secrétaire de la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse
FAO, Rome

Mme J. Raftery
Assistante administrative de la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse
FAO, Rome

Dr M. Collins
Conseil national de l'agriculture
Jonkoping (Suède)

Mme B. Nisser
Conseil national de l'agriculture
Jonkoping (Suède)

En souhaitant aux participants la bienvenue à Stockholm, le Dr Nordblom, Directeur des services vétérinaires suédois a déclaré que c'était la première fois que la Suède accueillait une telle réunion. Il a décrit brièvement le secteur agricole suédois extrêmement développé, la situation zoosanitaire et les règlements très stricts en matière d'importation qui interdisent l'importation de fessipèdes vivants et de viande en provenance de pays pratiquant la vaccination contre la fièvre aphteuse. Cette politique est une entrave au commerce avec la plupart des pays européens et la Suède espère que le projet de la Communauté d'arrêter toutes les vaccinations prophylactiques dans un avenir proche marquera l'avènement d'une nouvelle ère en ce qui concerne le commerce avec l'Europe continentale. En Suède, le dernier foyer important de fièvre aphteuse s'est déclaré au début des années cinquante; il a été suivi de trois autres foyers dans les années soixante. Depuis 1966, la Suède n'a plus enregistré aucun cas de fièvre aphteuse et aucune vaccination n'y est autorisée.

Au nom du Gouvernement suédois, M. Bo Jonsson, Sous-Secrétaire au Ministère de l'agriculture, a ensuite souhaité au Comité la bienvenue en Suède et formulé des vœux pour le succès de la réunion. Il a rappelé le rôle actif de la Suède dans la communauté internationale et sa participation à l'ONU et à ses institutions spécialisées. Une aide au développement considérable a déjà été acheminée par l'intermédiaire de la FAO vers les pays en développement. C'est grâce notamment à la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse que la situation en Europe est à l'heure actuelle satisfaisante et les ressources engagées par la FAO et par les gouvernements des Etats Membres pour lutter contre cette maladie ont été précieuses et efficaces. Le fait que l'Europe soit désormais débarrassée de la fièvre aphteuse, ainsi que la décision prise de cesser toute vaccination contre cette maladie dans les pays de la Communauté à partir de 1992, auront certainement un effet positif sur le commerce. Avant de conclure son allocution, M. Jonsson s'est déclaré satisfait de ce que la Suède ait pris la responsabilité d'accueillir cette réunion et a adressé au Comité tous ses vœux pour le succès de ses délibérations.

En remerciant le Sous-Secrétaire de son accueil chaleureux, le Président a déclaré que cette cinquante-troisième session marquait le début d'une nouvelle ère. Pour la première fois, en effet, l'Europe était exempte de fièvre aphteuse.

Le Président a souhaité la bienvenue aux membres du Comité assistant à la cinquante-troisième session de ce dernier et en particulier au Dr G. Bedes, France, présent pour la première fois.

L'ordre du jour suivant a été présenté:

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Rapport sur les activités de la Commission en 1989-1990
3. Situation de la fièvre aphteuse en Europe en 1989-1990
4. Prophylaxie en Europe
 - a) Programme de prophylaxie pour 1989-1990
 - b) Evaluation des politiques actuelles et futures de prophylaxie en Europe
 - c) Plans nationaux d'intervention
 - d) Situation des laboratoires produisant des vaccins antiaphteux
 - e) Banque de vaccins pour l'Europe
5. Campagnes de vaccination dans les zones tampons d'Europe du Sud-Est
 - a) Exécution des campagnes de vaccination et production de vaccins par l'Institut d'Ankara
 - b) Règlements concernant le maintien de la nouvelle zone tampon
 - c) Surveillance de la nouvelle zone tampon et enquêtes dans cette zone
 - d) Relation antigénique entre les souches de vaccin 01 et les souches sauvages 01 en Anatolie

6. Situation de la fièvre aphteuse dans d'autres régions
Politiques de la Commission dans les régions situées en bordure de l'Europe
7. Activités du Groupe de recherche
8. Examen des recommandations de la Commission
 - Situation et activités du Laboratoire mondial de référence (LMR)
 - Non contamination des abats: recommandations de mise à jour
9. Rapport financier
10. Politiques que la Commission devra adopter à l'avenir compte tenu des progrès de la lutte et de la prophylaxie antiaphteuses en Europe
11. Adoption du projet de rapport de la session
12. Autres questions

Point 1 - Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour a été adopté tel qu'il était présenté.

Point 2 - Rapport sur les activités de la Commission en 1989-90

Le Comité a examiné le rapport et est convenu qu'il devrait être présenté, après quelques amendements, à la Commission à sa vingt-neuvième session en avril 1991.

Point 3 - Situation de la fièvre aphteuse en Europe en 1989-90

Examinant la situation de la fièvre aphteuse en Europe, le Comité s'est félicité de la situation sur le continent européen, qui s'est encore consolidée, et de l'amélioration de la situation en Anatolie (Turquie).

A propos de la situation en Europe et de la décision prise par la CEE de cesser toute vaccination à partir de 1992, le Comité a estimé important que les pays d'Europe orientale soient informés de la question et soient invités à se préparer à un débat sur ce sujet à la vingt-neuvième session de la Commission.

Le Comité s'est prononcé en faveur du projet visant à vérifier l'activité du vaccin et la relation antigénique entre la souche vaccinale Manisa 01 et les souches virales sauvages présentes en Anatolie. Cette étude devrait être effectuée dès que possible par le Laboratoire mondial de référence de Pirbright, en collaboration avec l'Institut de lutte contre la fièvre aphteuse d'Ankara, comme le Groupe FAO/OIE/CEE de la fièvre aphteuse, réuni à Bruxelles en novembre 1990, en était convenu.

Le Comité a examiné et commenté la situation en URSS et il est convenu qu'il faudrait faire des efforts pour améliorer la coopération et les communications entre l'URSS et l'Europe afin que l'on puisse disposer rapidement d'informations fiables sur la situation et sur les programmes de prophylaxie de la fièvre aphteuse en URSS.

Point 4 - Prophylaxie en Europe

- Le programme de vaccination pour 1989-1990 a été présenté et commenté. Une attention particulière a été portée au programme de vaccination appliqué en Anatolie et dans la zone tampon. Ces vaccinations ont été effectuées avec le vaccin produit en Turquie.
- Le Dr Istanbuluoglu a déclaré que la situation de toutes les maladies, et non pas seulement de la fièvre aphteuse, se dégraderait dans les pays du Golfe après la guerre. La situation sera très préoccupante, non seulement pour la Turquie, mais pour le reste de l'Europe. La Commission devrait se préparer à affronter ce problème.
- A propos des plans d'intervention, le Comité a vivement recommandé que les pays établissent leurs propres plans nationaux d'intervention sous la forme d'une liste de contrôle. Une liste type, mise au point par le Comité, sera envoyée aux pays intéressés qui s'en serviront pour vérifier leurs plans nationaux d'intervention.
- Le Comité a examiné la situation des banques de vaccins en Europe, ainsi que le type d'antigène à stocker dans ces banques. En ce qui concerne les banques de vaccins, le Comité a souligné la nécessité pour les pays non membres de la CEE de réfléchir à leurs futurs moyens d'accès à des banques de vaccins.
- Ces pays devront peser le pour et le contre des solutions qui s'offrent à eux, à savoir: créer leur propre banque de vaccins, devenir membres d'une banque de vaccins de la Communauté ou participer aux banques de vaccins européennes existantes. Il est proposé, par conséquent, aux pays intéressés de discuter de ces questions avec les autorités nationales responsables des banques de vaccins existantes ou prévues.
- En ce qui concerne la forme de vaccin ou d'antigène à stocker, le Comité a été d'avis que, dans l'attente d'un accord sur la création de banques d'antigènes concentrés inactivés, il serait souhaitable de conclure un accord provisoire autorisant pour deux ans la création de banques de vaccins prêts à l'emploi. Les laboratoires européens agréés devraient être prêts à produire des vaccins en cas d'urgence.
- Le Comité a réitéré la recommandation formulée par la Commission à sa vingt-huitième session, en mai 1989, encourageant les autorités nationales concernées à exercer un contrôle strict sur les systèmes de sécurité des laboratoires fabriquant des vaccins contre la fièvre aphteuse.
- En ce qui concerne les plans nationaux d'intervention, la question de la vaccination en anneau dans les pays où la vaccination n'est plus pratiquée doit être examinée. Le Comité est convenu que cette question devrait être renvoyée au Groupe de recherche qui l'étudierait et donnerait son avis.

Point 5 - Campagnes de vaccination dans les zones tampons d'Europe du Sud-Est

Le Secrétaire et le Dr Istanbuluoglu ont donné des renseignements sur les campagnes de vaccination en cours dans les nouvelles zones tampons et sur les problèmes juridiques que posent aux autorités turques la création et le maintien de la nouvelle zone tampon dans l'ouest de l'Anatolie (région de Marmara).

Le Comité s'est déclaré satisfait de la politique appliquée et a recommandé que soit menée une enquête sérologique sur les animaux de la région de Thrace, afin de vérifier leur titre d'anticorps contre la fièvre aphteuse. Il conviendrait également de réaliser une enquête pour vérifier le taux d'immunité des animaux vaccinés dans la nouvelle zone tampon (région de Marmara) en vue d'évaluer l'efficacité du vaccin utilisé.

La Commission attachant une importance considérable à la lutte contre la fièvre aphteuse et à son éradication en Turquie (Anatolie), la politique décidée pour cette région devrait continuer à être strictement appliquée. En conséquence, le Comité recommande vivement que l'accord entre la Communauté européenne et la Turquie sur l'assistance financière et technique que recevrait ce dernier pays grâce aux services du laboratoire de Pirbright (Royaume-Uni) soit conclu dès que possible.

Le Comité a estimé essentiel que la vérification de l'activité du vaccin produit à l'Institut d'Ankara soit confiée au Laboratoire mondial de référence de Pirbright (Royaume-Uni), comme le groupe FAO/OIE/CEE de la fièvre aphteuse réuni à Bruxelles en novembre en était convenu, étant donné que ce sont des vaccins produits à l'Institut d'Ankara qui serviront au maintien de la nouvelle zone tampon dans la partie ouest de l'Anatolie.

Point 6 - Situation de la fièvre aphteuse dans d'autres régions

Le Secrétaire a présenté et le Comité a commenté la situation dans d'autres régions du monde et notamment dans les régions situées en bordure de l'Europe.

Le Comité a insisté pour que la collaboration avec l'URSS en ce qui concerne l'échange d'informations sur la situation et les mesures de prophylaxie appliquées dans ce pays soit renforcée. Il faudra continuer à surveiller la situation au Proche-Orient et dans d'autres parties du monde et la Commission et les organisations internationales concernées devraient s'efforcer d'obtenir dans de meilleurs délais des renseignements plus fiables sur la situation de la fièvre aphteuse dans d'autres régions.

Le Comité a rappelé que les pays devraient envoyer davantage d'échantillons au LMR de Pirbright (Royaume-Uni) de façon à ce que l'on dispose d'un tableau complet de la situation de cette maladie dans les diverses régions.

Point 7 - Activités du Groupe de recherche en 1989-1990

Le rapport de la dernière réunion du Groupe de recherche, qui s'est tenue à Lindholm (Danemark) en juin 1990, a été évoqué. On a parlé, notamment, des règles de sécurité à appliquer dans les laboratoires étudiant le virus de la fièvre aphteuse.

Un débat a eu lieu sur les règles de sécurité que devraient observer les différentes catégories de laboratoires et d'usines de vaccin.

Le Comité a prié le Groupe d'examiner l'étude sur les antigènes activés et de conseiller la Commission à ce sujet.

Le Président du Groupe de recherche a passé en revue les conclusions et les recommandations formulées par le Groupe à l'issue de sa réunion de Lindholm (Danemark) en juin 1990.

Les membres du Comité se sont penchés sur la question des règles de sécurité à observer dans les laboratoires travaillant sur le virus de la fièvre aphteuse. Il a été convenu que des règlements distincts devraient être élaborés pour les différentes catégories de laboratoires et d'usines de vaccins contre la fièvre aphteuse. Un rapport sur la question, établi par la Commission de la fièvre aphteuse de l'OIE, sera présenté à la Commission à sa vingt-neuvième session.

Le Comité a prié le Groupe de recherche d'étudier la qualité et la stabilité des vaccins préparés à partir d'antigènes concentrés et congelés. Cette question revêt désormais une importance particulière compte tenu de l'interruption prochaine de la vaccination dans les pays européens et de la création de réserves centrales d'antigènes. A cet égard, le Comité a recommandé qu'à sa prochaine réunion prévue pour septembre-octobre 1991, le Groupe de recherche accorde la priorité aux points qu'il est déjà prévu d'inscrire à son ordre du jour, à savoir:

1. Mesures d'urgence à prendre dans les pays ne pratiquant plus la vaccination après l'apparition de cas de fièvre aphteuse, y compris la vaccination en anneau;
2. Stabilité des vaccins préparés à partir d'antigènes stockés; et
3. Examen des mesures de sécurité à prendre dans les laboratoires étudiant le virus de la fièvre aphteuse et dans les usines de vaccin.

Point 8 - Examen des recommandations de la Commission

- Situation et activités du Laboratoire mondial de référence (LMR)

Le Secrétaire a fourni des informations générales sur le Laboratoire mondial de référence de la FAO pour la fièvre aphteuse situé à Pirbright (Royaume-uni) et a fait état de la demande formulée par le laboratoire concernant une augmentation de la contribution de la FAO pour les services rendus. Le Comité, conscient de l'importance des activités menées à l'échelle mondiale par le laboratoire depuis 1957, est convenu que cette question serait examinée à la vingt-neuvième session de la Commission, en avril 1991.

- Recommandations de la Commission

1. "Transport des animaux de boucherie et de la viande en provenance de zones où sont apparues des souches exotiques de virus de la fièvre aphteuse ou dans lesquelles ont été utilisés des vaccins exotiques inactivés en Europe."

2. "Conditions minimales pour l'importation de viande de boeuf en Europe à partir des pays où la fièvre aphteuse est endémique et où elle est causée par des virus qui ne sont pas considérés comme exotiques pour l'Europe

Le Comité a examiné le texte révisé de ces recommandations et est convenu de les soumettre, après amendements, à la Commission pour examen et approbation, à sa vingt-neuvième session, en avril 1991.

Point 9 - Rapport financier

L'assistante administrative a présenté:

1. L'Etat provisoire des contributions au 31 décembre 1990
2. Une note du Secrétaire sur le niveau des contributions des nouveaux membres
3. Une note sur le rapport financier pour 1989 et pour 1990
4. Un tableau indiquant la répartition des dépenses en 1989, 1990 (provisoire) et dans le projet de budget pour 1991

1. Etat (provisoire) des contributions au 31 décembre 1990

Le Comité a noté avec préoccupation que malgré la ponctualité avec laquelle beaucoup d'Etats Membres s'étaient acquittés de leurs obligations financières, les arriérés et les contributions non acquittées au 31 décembre 1990 s'élevaient à 59 991 dollars E.-U. Il a souligné que les pays membres doivent verser leurs contributions annuelles au cours du premier mois de l'année civile pour laquelle elles sont dues, comme stipulé par l'Acte constitutif de la Commission.

Le Secrétariat a été instamment prié de rappeler aux Etats Membres leurs obligations financières par l'intermédiaire des directeurs des services vétérinaires.

Le Comité a été informé de ce que depuis la distribution de l'Etat des contributions, 21 713 dollars E.-U. supplémentaires ont été reçus. Par conséquent, les arriérés et les contributions non acquittées s'élevaient au 5 février 1991 à 38 277 dollars E.-U.

2. Niveau des contributions des nouveaux membres

Le Comité a pris note de ce qu'Israël était devenu membre de la Commission le 9 septembre 1990. Compte tenu des critères utilisés pour déterminer le niveau des contributions des pays membres, critères établis par la FAO et publiés dans l'Acte constitutif de la Commission en 1954, il a été recommandé qu'Israël soit placé dans la cinquième catégorie et que sa contribution annuelle soit fixée à 3 083 dollars E.-U. pour 1991, ce qui a été approuvé.

3. Note sur le rapport financier pour 1989 et pour 1990

Le Comité a pris note du rapport financier et du tableau détaillé des dépenses de personnel pour 1989; celui-ci avait déjà été présenté à la cinquante-deuxième session du Comité exécutif, tenue à Istanbul en mars 1989.

Le Comité a ensuite examiné le rapport financier et le tableau détaillé des dépenses de personnel pour 1990 et a noté que, compte tenu des contributions reçues depuis que le document avait été distribué, le solde au 31 décembre 1990 s'élevait désormais à -12 123 dollars E.-U. et les arriérés et les contributions non acquittées à 38 278 dollars E.-U.

4. Ventilation des dépenses pour 1989, 1990 (provisoire) et projets de budget pour 1991 et 1992

La ventilation des dépenses pour 1989 avait été examinée et approuvée à la cinquante-deuxième session du Comité exécutif.

En examinant les dépenses effectivement engagées par rapport au budget approuvé pour 1990, le Comité a noté que les engagements non réglés s'élevaient à 15 377 dollars E.-U. et qu'une somme de 4 000 dollars E.-U. avait été imputée par erreur à un autre projet. L'assistante administrative s'est chargée de mettre ce document à jour avant de le soumettre à la Commission à sa vingt-neuvième session en avril 1991.

Le projet de budget pour 1991 a été examiné et il a été convenu que les sommes affectées à l'assistante temporaire (3 000 dollars E.-U.) et aux voyages du Groupe de recherche (3 000 dollars E.-U.) devraient être augmentées en tenant compte de la contribution d'Israël pour 1991 et du solde restant après acquittement des engagements non réglés.

Après avoir examiné le budget pour 1991, le Comité a conclu que pour équilibrer recettes et dépenses indispensables et pour maintenir les activités de la Commission à leur niveau actuel, il serait nécessaire de soumettre à la Commission une proposition d'augmentation de 15 pour cent des contributions, pour examen et approbation à sa vingt-neuvième session.

Le Comité a prié le Secrétariat d'informer immédiatement les Etats Membres de cette proposition afin de solliciter leur appui de façon que les délégués à la vingt-neuvième session aient reçu les pouvoirs nécessaires pour engager leur gouvernement lorsque la proposition sera présentée. Le Secrétariat s'est engagé à informer les Etats Membres de cette proposition, par télécopieur, dans les plus brefs délais.

Point 10 - Politiques que la Commission devra adopter à l'avenir compte tenu des progrès de la lutte et de la prophylaxie antiaphteuses en Europe

Le Comité a étudié le document présenté par le Secrétariat et est convenu de le soumettre à la Commission pour examen à sa vingt-neuvième session, compte tenu du fait qu'elle a le choix entre les options suivantes:

- a) examiner sa position à la lumière de la situation de la fièvre aphteuse et de la politique européenne en la matière et évaluer son avenir;
- b) élargir ses activités en Europe à d'autres maladies infectieuses; et
- c) élargir ses activités au-delà du continent européen.

Le Comité a recommandé instamment de ne pas briser la continuité des travaux du Secrétariat tant que la Commission ne sera pas en mesure de décider de son avenir.

Point 11 - Adoption du projet de rapport de la session

Après examen, le projet de rapport a été adopté, sous réserve de l'incorporation des amendements convenus et de toute modification de forme jugée nécessaire.

En annonçant la clôture de la session, le Président a remercié les autorités suédoises de leur chaleureuse hospitalité et des services d'appui fournis pour le déroulement de la session.

Point 12 - Autres questions

Date et lieu de la cinquante-quatrième session du Comité exécutif

La date et le lieu de la cinquante-quatrième session du Comité exécutif seront examinés et décidés à la vingt-neuvième session de la Commission qui se tiendra à Rome en avril 1991.

Fonds fiduciaire No. 9042.00 -MF INC/011/ML - Interrégional -
Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse

Etat (provisoire) des contributions au 31 décembre 1990
(en dollars E.-U.)

Etats Membres	Montants à recouvrer au 31/12/89	Contributions dues pour 1990	Montants reçus au 31/12/90	Montants à recouvrer au 31/12/90
ALBANIE	0,00	934,26	930,39	3,87
AUTRICHE	0,00	5 605,63	5 605,63	-1,00
BELGIQUE	0,00	9 342,73	9 342,73	0,00
BULGARIE	-2 961,00	2 802,81	0,00	-158,19
CHYPRE	0,00	934,26	934,26	0,00
TOCHOSLOVAQUIE	-291,01	5 605,63	0,00	5 314,62
DANEMARK	0,00	9 342,73	9 342,73	0,00
FINLANDE	0,00	5 605,63	5 605,63	0,00
FRANCE	0,00	18 685,48	18 685,48	0,00
ALLEMAGNE	0,00	18 685,48	18 685,48	0,00
GRECE	0,00	2 802,81	2,802,81	0,00
HONGRIE	4 437,69	5 605,63	0,00	10 043,32
ISLANDE	0,00	934,26	934,26	0,00
IRLANDE	0,00	2 802,81	2 802,81	0,00
ITALIE	2 915,46	18 685,48	0,00	21 600,94
LIECHTENSTEIN	0,00	934,26	934,26	0,00
MALTE	0,00	934,26	934,26	0,00
PAYS-BAS	15,00	9 342,73	0,00	9 357,73
NORVEGE	2 242,25	2 802,81	0,00	560,56
Pologne	6 707,26	9 342,73	16 705,09	-655,10
PORTUGAL	0,00	2 802,81	2 802,21	0,60
ESPAGNE	3 691,78	9 342,73	0,00	13 034,51
SUEDE	60,00	9 342,73	9 402,73	0,00
SUISSE	0,00	9 342,73	9 342,73	0,00
TURQUIE	0,00	5 605,63	5 583,20	22,43
ROYAUME-UNI	0,00	18 685,48	18 633,48	52,00
YUGOSLAVIE	4 484,51	5 605,63	10 090,14	0,00
	<u>22 311,70</u>	<u>192 460,16</u>	<u>150 101,31</u>	<u>59 990,58</u>

COMMISSION EUROPEENNE DE LUTTE CONTRE LA FIEVRE AFRICAISE - FOND FIDUCIAIRE No. 9042.00
Ventilation des dépenses 1989 - Ventilation provisoire 1990 - projets de budget 1991/1992

	1989		1990		1991**	1992***
	Budget	Dépenses effectives	Budget	Dépenses effectives*	Projet de budget	
.10 Personnel						
1 P5 spécialiste de la santé animale	94 000	91 833	101 000	100 960	108 500	116 095
1 G6 assistante administrative	55 000	52 209	59 000	69 873	67 000	71 690
Assistante temporaire	10 500	12 374	7 000	-	3 000	2 000
Heures supplémentaires	2 000	1 913	500	-	1 206	1 000
Secrétariat - orgé dans les foyers tous les deux ans	4 500	2 834	-	-	4 500	-
Total	166 000	161 183	167 500	170 833	184 206	190 785
.20 Voyages - Secrétariat/Président/Rapporteur	15 000	18 954	12 000	20 000	10 000	15 000
.30 Services contractuels IMR	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	-
.40 Dépenses générales de fonctionnement (représ. divers)	1 500	616	500	-	500	-
.50 Dépenses urgentes Chapitre II - Fonctions spéciales Article V de l'Acte constitutif	-	-	-	-	-	-
Total	26 500	29 570	22 500	30 000	20 500	15 000
	COMPTE SPECIAL					
.20 Voyages Groupe de recherche	5 000	2 489	13 000	9 844	3 000	5 921
.30 Services contractuels Etude interlaboratoire - Phase XI	5 000	-	2 000	2 000	-	-
Phase XII (approuvée par Groupe de recherche 1990)	-	-	-	-	4 000	-
.34 Publication d'une brochure (1989)	10 000	4 170	-	-	-	-
Total	20 000	6 659	15 000	11 844	7 000	5 921
TOTAL GENERAL ET COMPTES SPECIAUX	212 500	197 412	205 000	212 677	211 706	211 706

* Dépenses effectives pour 1990 (provisaires) - chiffre total pour les voyages (20 000 dollars E.-U. + 9 844 dollars E.U.) représentant la somme des dépenses effectives (14 467 dollars E.-U.) et des engagements non réglés (15 377 dollars E.-U.); les comptes définitifs pour 1990 devraient faire apparaître une réduction sensible de ce chiffre. Le montant indiqué à la rubrique Personnel, 1 G6 assistante administrative, inclut une augmentation moyenne globale de 10,4 pour cent rétroactive jusqu'en juin 1990.

** Projet de budget pour 1991, fondé sur les contributions annuelles des Etats Membres dont le montant total s'élève à 211 706 dollars E.-U., comme approuvé par la Commission à sa vingt-troisième session tenue en mai 1989. Ce chiffre augmentera avec l'entrée d'Israël dans la Commission; le niveau de contributions reconnu par le Comité exécutif à sa cinquante-troisième session (3 083 dollars E.-U.) doit être approuvé par la Commission à sa vingt-neuvième session. Tous les fonds excédant le montant des contributions autorisées pour 1991 (211 706 dollars E.-U.), autrement dit les accrûs versés, le solde résultant du paiement d'engagements non acquittés pour 1990 et la contribution d'Israël pour 1991, serviront à augmenter les montants affectés aux postes: assistante temporaire/heures supplémentaires/voyages du Groupe de recherche, qui sont insuffisantes à l'heure actuelle.

*** Projet de budget pour 1992, qui sera révisé après examen de la situation financière de la Commission à sa vingt-neuvième session en avril 1991.

